Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_01-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **06 mai 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **six** du mois de mai à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 28 avril 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Patrick BONDEUX – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS – M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU - M. Alexandre BLANDIN – M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL – M. Hicham BOUJLILAT — M. Alain DEDISSE – M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU — Mme Mauricette JOSEPH – M. Michel BARRIERE – M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI – Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER – M. Robert CHOLLET – Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER – Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Pauline PABIOT - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL – M. Thierry DEMAY - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Jean-Claude CHAZAY - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT – M. Frédéric AUCOUTURIER – M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. le Maire de Bulcy, décédé

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_01-DE

N° 2021/06-05/01

Installation de nouveaux Conseillers Communautaires

Par courrier en date du 16 février 2021, Mme Maryline DEGANO GABEZ a donné sa démission de son mandat de Conseillère Municipale de la commune de Cosne Cours sur Loire, et par conséquent, de Conseillère Communautaire.

Par courrier en date du 19 avril 2021, M. Alain PHILY a donné sa démission de son mandat de Conseiller Municipal de la commune de Donzy, et par conséquent, de Conseiller Communautaire.

Conformément à l'article L273-10 du code électoral :
Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.
Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.
Lorsqu'il n'existe pas de conseiller municipal pouvant être désigné en application des deux premiers alinéas, le siège de conseiller communautaire reste vacant jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal de la commune.

Aussi, il convient d'installer de nouveaux conseillers communautaires.

Madame Stéphanie OUVRY est appelée à remplacer Madame Maryline DEGANO GABEZ.
Monsieur Jean-Claude CHAZAY est appelé à remplacer Monsieur Alain PHILY.

Le conseil communautaire est déclaré complet.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 4
Votants : 44
Pour : 44
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES CŒUR DE LOIRE NIÈVRE

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_02-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **06 mai 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **six** du mois de mai à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 28 avril 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Patrick BONDEUX – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS – M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU - M. Alexandre BLANDIN – M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL – M. Hicham BOUJLILAT — M. Alain DEDISSE – M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU — Mme Mauricette JOSEPH – M. Michel BARRIERE – M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI – Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER – M. Robert CHOLLET – Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER – Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Pauline PABIOT - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL – M. Thierry DEMAY - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Jean-Claude CHAZAY - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT – M. Frédéric AUCOUTURIER – M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. le Maire de Bulcy, décédé

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_02-DE

N° 2021/06-05/02

Manager centres villes et territoires 2020/2021 – Modification du plan de financement au titre du LEADER

Lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, les élus ont été invités à se prononcer sur l'autorisation d'une demande de subvention pour le poste de manager centre-ville et territoires au titre du LEADER.

Aujourd'hui, pour l'instruction du dossier, les partenaires nous demandent d'intégrer des mentions obligatoires et de solliciter une demande de subvention annuellement.

Ainsi, le plan de financement du projet serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Descriptif	**En €**	**Descriptif**	**Taux**	**Montant en €**
Charges salariales	32 182,18 €	FEADER au titre du LEADER	80 %	31 893,93 €
Communication	2 857,90 €	CC Coeur de Loire	20 %	7 973,48 €
Coûts indirects	4 827,33 €			
Total	**39 867,41 €**		**100 %**	**39 867,41 €**

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement de cette opération,
- **SOLLICITE** une demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER Bourgogne Nivernaise,
- **AUTORISE** l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER qui pourra être majoré le cas échéant,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 4
Votants : 44
Pour : 44
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Communauté de Communes Coeur de Loire Nièvre

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_03-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **06 mai 2021,**

L'an deux mille vingt et un, le **six** du mois de mai à **dix-neuf heures,**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 28 avril 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Patrick BONDEUX – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS – M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU - M. Alexandre BLANDIN – M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL – M. Hicham BOUJLILAT — M. Alain DEDISSE – M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU — Mme Mauricette JOSEPH – M. Michel BARRIERE – M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI – Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER – M. Robert CHOLLET – Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER – Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Pauline PABIOT - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL – M. Thierry DEMAY - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Jean-Claude CHAZAY - Mme Nadège COQUILLAT – M. Frédéric AUCOUTURIER – M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. le Maire de Bulcy, décédé

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_03-DE

N° 2021/06-05/03

Restauration scolaire –Tarifs pour l'année scolaire 2021/2022

Depuis le 1er septembre 2019, le système de forfait a été mis en place sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Les tarifs unitaires pour l'année 2020/2021 étaient les suivants :

Tarifs unitaires de base		
	CC	HCC
Maternelle	3,15 €	3,80 €
Primaire	3,60 €	4,45 €

Repas exceptionnel enfant	Maternelle		Primaire	
	CC	HCC	CC	HCC
	5,50 €	6,50 €	5,50 €	6,50 €

Tarifs repas adulte	
CC	Hors CC
5,50 €	6,50 €

Le prix du repas Adulte à 5,50 € s'applique pour les agents communaux et intercommunaux qui bénéficieraient du service.

La commission Restauration Scolaire réunie le 11 Mars dernier propose de ne pas appliquer d'augmentation compte tenu du contexte actuel.

Les forfaits sont calculés compte tenu du nombre de jours de présence à l'école ainsi que des vacances scolaires et jours fériés qui viennent en déduction.

Aussi, pour l'année scolaire 2021/2022, les montant des forfaits seraient les suivants :

Nombre de semaines scolaires 2021-2022 **36**

Nombre de repas à facturer sur l'année				
	Nb jours total	Jours féries	Maladie	A facturer
Forfait 4 repas	144	4	5	135
Forfait 3 repas	108	3	4	101
Forfait 2 repas	72	2	3	67
Forfait 1 repas	36	1	2	33

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_03-DE

Les montants des forfaits pour l'année scolaire 2021/2022 sont annexés à la présente délibération.

Le règlement intérieur est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les tarifs comme indiqués ci-dessus pour l'année scolaire 2021/2022
- **ADOPTE** le montant des forfaits ci-après annexés,
- **ADOPTE** le règlement intérieur ci-après annexé,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 4
Votants : 45
Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

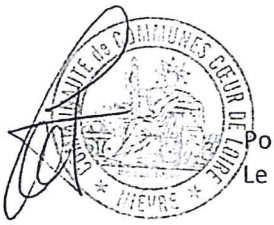

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_04-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **06 mai 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **six** du mois de mai à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 28 avril 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Patrick BONDEUX – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS – M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU - M. Alexandre BLANDIN – M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL – M. Hicham BOUJLILAT – M. Alain DEDISSE – M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Michel BARRIERE – M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI – Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER – M. Robert CHOLLET – Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER – Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Pauline PABIOT - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL – M. Thierry DEMAY - M. Jean-Claude CHAZAY - Mme Nadège COQUILLAT – M. Frédéric AUCOUTURIER – M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. le Maire de Bulcy, décédé

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le 510
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_04-DE

N° 2021/06-05/04

Piscines communautaires - Nouvelle grille tarifaire

Dans le cadre de son projet d'établissement, le service Piscine a travaillé sur la reprise des activités aquatiques que l'Association SPOT ne souhaitait plus assurer.
Un travail approfondi sur de nouveaux objectifs pour ce service a permis à l'équipe de proposer de nouvelles activités et prestations.
Après présentation de ces nouvelles activités à la Commission « Action culturelle et sportive », cette dernière propose de revoir la grille tarifaire selon la pièce annexée.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les tarifs proposés par la commission « Action culturelle et sportive » comme indiqué dans le tableau joint à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 42
Pouvoirs : 4
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_05_1-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **06 mai 2021,**

L'an deux mille vingt et un, le **six** du mois de mai à **dix-neuf heures,**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 28 avril 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Patrick BONDEUX – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS – M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU - M. Alexandre BLANDIN – M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL – M. Hicham BOUJLILAT – M. Alain DEDISSE – M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Michel BARRIERE – M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI – Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER – M. Robert CHOLLET – Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER – Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Pauline PABIOT - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL – M. Thierry DEMAY - M. Jean-Claude CHAZAY - Mme Nadège COQUILLAT – M. Frédéric AUCOUTURIER – M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. le Maire de Bulcy, décédé

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_05_1-DE

N° 2021/06-05/05

Ecole Intercommunale de Musique - Tarifs année scolaire 2021/2022

Conformément aux conditions d'inscription arrêtées par délibération du 7 août 2008, il convient de revoir chaque année, les tarifs pour l'année scolaire à venir.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la nouvelle grille tarifaire votée en Conseil d'établissement du 26 Avril 2021.

Cette grille tarifaire sera appliquée en septembre pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les tarifs applicables pour l'année scolaire 2021/2022 comme indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 42
Pouvoirs : 4
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_06-DE

Cœur de Loire

Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **06 mai 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **six** du mois de mai à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 28 avril 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Patrick BONDEUX – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS – M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU - M. Alexandre BLANDIN – M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL – M. Hicham BOUJLILAT – M. Alain DEDISSE – M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Michel BARRIERE – M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI – Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER – M. Robert CHOLLET – Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER – Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Pauline PABIOT - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL – M. Thierry DEMAY - M. Jean-Claude CHAZAY - Mme Nadège COQUILLAT – M. Frédéric AUCOUTURIER – M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. le Maire de Bulcy, décédé

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_06-DE

N° 2021/06-05/06

Convention de coopération relative au développement de la lecture publique

La Communauté de Communes Cœur de Loire s'est engagée par délibération du 15 novembre 2018 à réunir les moyens pour la structuration et la coordination du réseau des Médiathèques et du développement de la Lecture Publique avec la création d'un poste à mi-temps de coordinateur. Elle s'est engagée dans une démarche de formation des équipes et l'élaboration d'un PCSES qui inclut la structuration du réseau de lecture publique du Territoire et d'un Contrat Territoire Lecture de l'ensemble de la Communauté de Communes.

Le département de la Nièvre, dans le cadre de son Schéma de développement de la Lecture Publique, accompagne le développement des médiathèques intercommunales qui fonctionnent en réseau.

La convention proposée pour 2021 a pour but de formaliser une coopération et le Département de la Nièvre et la Communauté de Communes Cœur de Loire au travers d'engagements.

Ainsi le Département s'engage à :

- Aider à la structuration, à la coordination et à l'animation du réseau intercommunal en participant financièrement à hauteur de 4 500€ sur le demi-poste de coordinateur réseau de Lecture Publique, en l'accompagnant, en le formant, en participant à la réflexion sur l'élaboration du PCSES.....
- Poursuivre l'expertise professionnelle dans le domaine de la Lecture publique
- Associer la CCCL à l'élaboration de la nouvelle convention d'objectifs sur 3 ans (2022/2024)
- Associer la CCCL à la réflexion autour du développement du numérique.

La Communauté de Communes Cœur de Loire s'engage :

- A maintenir le poste de coordinateur à mi-temps
- Poursuivre la professionnalisation de son réseau Lecture Publique
- Associer la Bibliothèque de la Nièvre à la réflexion sur la restructuration du réseau de Lecture Publique, notamment à la finalisation du PCSES et du CTL
- Participer à l'élaboration de la nouvelle convention d'objectifs sur 3 ans
- Proposer et participer à la mise en place d'actions de développement du numérique.

Cette convention sera signée pour l'année 2021 dans l'attente de la nouvelle convention d'objectifs sur 3 ans.

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le 5 LO
ID : 058-200067916-20210506-2021_06_05_06-DE

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de signer la convention de coopération relative au développement de la Lecture Publique avec le Département de la Nièvre

Nombre de conseillers : 55
Présents : 42
Pouvoirs : 4
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Le Président,